

Puis-je partir au Retrep ou à l'ATCA ?

Le Retrep ou l'ATCA (instituteur, mère de trois enfants, inaptitude)

CONDITIONS:

Etre **titulaire** d'un **contrat** ou **agrément** **définitif** dans les **établissements privés sous contrat**.

Justifier de **15 à 17 ans de services** dans les établissements d'enseignement privé

AGE
Instituteurs

A partir de 55 ans à 57 ans selon l'année de naissance **et 15 à 17 ans de services « actifs »** (sur échelle des instituteurs titulaires: contrat ou agrément définitif)

Sans condition d'âge

Pour les mères de 3 enfants + 15 ans de services avant le 01/01/2012.

Ou

-le conjoint est atteint d'une infirmité

Ou

-l'enfant est handicapé à plus de 80%

Sans condition d'âge ni de service

Si reconnu inapte à l'exercice des fonctions par la **Commission de Réforme**.